

Nouvelles règles incoterms® 2020

PUBLIC

Responsables douane - Déclarants en douane -Responsables transports internationaux & logistique -Responsables et employés service ADV Export -Responsables service juridique - D.A.F / Comptabilité Acheteurs / Supply Chain - Responsables import

PRÉ REQUIS

Connaissance des règles Incoterms® 2010

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel - Formateur accrédité ICC France - Approche théorique et opérationnelle -Supports de formation - Publication ICC 723 EN-FR

EVALUATION

Pas d'évaluation - remise d'une attestation de formation

DURÉE

1 jour

Déjeuner inclus

CALENDRIER & LIEU

Septembre 2020

Le jeudi 17 septembre : Paris + Lyon Le mardi 22 septembre : Nantes + Lille

Octobre 2020

Le mardi 6 octobre : Aix en Provence Le mardi 13 octobre : Annecy Le jeudi 22 septembre : Mulhouse

Novembre 2020

Le mardi 3 novembre : Paris + Lyon Le mardi 10 novembre : Marseille Le mardi 17 novembre : Toulouse

Décembre 2020

Le mardi 2 décembre : Strasbourg Le mardi 8 décembre : Paris + Lyon

TARIFS

MEMBRE D'ICC FRANCE

H.T. 590€ (T.T.C. 708 €)

NON MEMBRE D'ICC FRANCE

H.T. 690 € (T.T.C. 828 €)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Permettre un choix raisonné de la règle Incoterms® adaptée au moyen de transport/pays/moyen de règlement.
- Minimiser les risques de litige entre les parties (acheteur/vendeur)
- Identifier les contraintes liées au choix de chaque règle Incoterms® (Acheteur / Vendeur)
- Comprendre les limites des Incoterms® et les intégrer dans le contrat commercial

PROGRAMME

Matinée (9h00-12h30)

8h30-9h00 Accueil

9h00-9h15 Présentation et attentes de chaque participant

9h15-9h30 Objectifs et contenu de la formation

9h30-12h00 **1**ère partie : Présentation générale

DES RÈGLES INCOTERMS® 2020 DE LA CHAMBRE DE

COMMERCE INTERNATIONALE

- * Rôle des Règles Incoterms® dans l'environnement du commerce international
- * Les innovations des Règles Incoterms® 2020
- * Les principales distinctions entre les Incoterms® 2020 et Incoterms ® 2010

12h00-12h30 Questions/réponses sur la 1ère partie

Après-midi (13h30-17h00)

13h30-15h00 **2**ème partie : Lien des Incoterms avec les

DIFFÉRENTS CONTRATS

- * Incoterms et contrat de vente / achat
- * Incoterms et contrat de transport
- * Incoterms et dédouanement
- * Incoterms et contrat d'assurance
- * Incoterms et crédit documentaire

15h00-15h30 Questions/réponses sur la 2 ème partie

15h30-16h30 3ème partie: Cas pratiques

- * Travail en sous-groupes
- * Discussion plénière sur les réponses aux cas pratiques

16h30-16h45 Bilan sur la pratique des Règles Incoterms®

16h45-17h00 Conclusions/Evaluation



